

Mr Carl Bildt
Ministre des Affaires Etrangères
Président du Conseil
Affaires générales et extérieures
Gustav Adolfs torg 1
SE – 103 39 STOCKOLM
SUEDE

Le 21 juillet 2009

Monsieur le Ministre,

Nous vous écrivons au nom d'une coalition informelle internationale d'ONG travaillant sur les questions humanitaires, les conflits et les droits humains. A ce titre, nous demandons à l'Union européenne de prendre l'initiative d'une mesure internationale ferme pour que cesse le commerce des ressources minérales qui entretient la situation de conflit à l'Est de la RDC.

Nous sommes persuadés que la Suède considérée comme un pays neutre vis-à-vis de la région des Grands Lacs d'une part, et actuellement présidente de l'Union européenne d'autre part, est le pays le plus à même de faire aboutir cette réforme.

Le rôle des ressources naturelles, et plus particulièrement celui du commerce des ressources minérales, est largement connu comme étant l'un des facteurs qui depuis le début de la guerre, alimente la violence à l'Est de la RDC. Les ONG et les experts des Nations Unies ont démontré comment les principaux groupes armés ont tiré d'énormes profits de l'exploitation illégale des ressources minérales et se sont reposés sur ce commerce pour alimenter l'une des guerres les plus brutales que le continent africain ait jamais connu¹.

Les différents accords de paix n'ont pas réussi à faire changer ce schéma. Et bien qu'il y ait eu quelques progrès, comme l'amélioration des relations entre le Rwanda et la RDC et l'intégration de l'ancien mouvement rebelle, le Congrès national pour la défense du peuple (CNDP) dans l'armée nationale, l'exploitation des ressources minérales à l'Est de la RDC continue à être fortement utilisée à des fins militaires. Les groupes armés et les unités de l'armée congolaise qui contrôlent plusieurs zones minières commettent d'atroces violations des droits humains à l'encontre de la population civile. A l'heure où nous vous écrivons, les agressions cruelles contre des civils non-armés continuent à augmenter au Nord et au Sud du Kivu. Parmi les

¹ Cela est encore confirmé dans le nouveau rapport de Global Witness « face à un fusil que peut-on faire ? la guerre et la militarisation du secteur minier dans l'est du Congo », Juillet 2009

responsables de ces violences, on peut citer les Forces démocratiques pour la libération du Rwanda (FDLR) et les soldats de l'armée nationale du Congo – tous deux lourdement impliqués dans l'exploitation minière et le commerce de la cassitérite, du coltan et de l'or. Il est fort peu probable que des groupes comme le FDLR maintiennent leur force militaire à leur niveau actuel, sans les financements issus du commerce des ressources minérales.

Des sociétés installées au sein des Etats membres de l'UE achètent des ressources minérales produites par ces groupes, et jusqu'à présent, les gouvernements de l'UE n'ont pas été très réactifs pour restreindre ce commerce. Ils ont été très réticents à l'idée d'imposer un minimum de conditions aux sociétés répertoriées sur leur territoire afin qu'elles démontrent que leurs activités commerciales ne servent pas à alimenter le conflit. Pourtant l'on voit bien que les dispositifs existants, comme les codes de conduite et les mécanismes volontaires, ont jusqu'à présent été tout à fait inefficaces pour mettre un terme à ce phénomène.

Nous félicitons Roeland van de Geer, représentant spécial de l'UE pour la région des Grands Lacs, pour toute l'énergie déployée en vue d'instaurer la paix en RDC. Nous saluons la création, depuis le début de cette année, d'un groupe de travail sur les ressources naturelles dans la région des Grands Lacs, institué par un certain nombre de gouvernements européens. Si les gouvernements veulent réellement s'attaquer à l'influence apportée par le commerce des ressources minérales dans la poursuite du conflit en RDC, le groupe de travail doit déboucher sur des propositions fermes pour rompre le lien entre ce commerce et la poursuite de la violence et des violations des droits humains. Par contre, si certains gouvernements continuent à promouvoir des mesures faibles et inefficaces telles que les codes de conduite volontaires (comme c'est déjà le cas), ou bien s'ils continuent à préserver l'intérêt des sociétés au détriment de l'intérêt de la population civile congolaise, le groupe de travail n'aura représenté rien d'autre qu'une perte de temps. Pour que l'action du groupe de travail ait un impact, il faut que des mesures radicales soient adoptées.

Nous ne sommes pas au fait des mesures concrètes qui ont été prises ces six derniers mois depuis la première réunion du groupe de travail, mais pendant ce temps, la situation humanitaire se dégrade et les violations de droits humains continuent. Nous avons l'impression que chaque gouvernement a attendu que les autres prennent l'initiative, ce qui en fait abouti à une situation d'inertie totale. Nous sommes persuadés que l'UE est la mieux placée pour couper court à cette situation et exigeons que les gouvernements s'engagent rapidement.

Nous demandons à l'UE d'être à l'initiative des mesures suivantes :

- La rédaction et l'adoption d'une loi au sein de l'UE, applicable à tous les Etats membres, obligeant les entreprises à prendre des mesures pour s'assurer qu'elles ne commercialisent et ne transforment pas des ressources minérales exploitées à des fins militaires à l'Est de la RDC. Les entreprises doivent pouvoir démontrer quelle est la source exacte de leur produit et dévoiler l'identité des intermédiaires à n'importe quel stade de leur chaîne d'approvisionnement, avec des preuves vérifiables à l'appui. La loi devrait prévoir des sanctions contre les sociétés qui ne suivraient pas toutes ces étapes ou qui continueraient à traiter avec des groupes armés ou des militaires, directement ou indirectement.

- Dans l'attente de l'adoption de la loi, exhorter les gouvernements des Etats membres dont les entreprises font du commerce des ressources minérales extraites de la zone du conflit à mener des enquêtes sur les activités de ces entreprises et prendre des mesures sévères contre celles qui feraient du commerce avec les différents belligérants.
- S'assurer que l'UE et ses Etats membres soutiennent le gouvernement congolais dans ses efforts pour réglementer le secteur minier dans l'Est de la RDC.
- Inciter et appuyer le gouvernement congolais, afin qu'il traduise en justice les membres de l'armée congolaise impliqués dans les violations massives des droits humains et l'exploitation et le commerce des ressources naturelles.
- S'assurer que les efforts de paix au niveau international intègrent les dimensions économiques du conflit et aboutissent à des actions qui empêchent que les groupes armés soient encore à mesure de se financer grâce à la richesse minière du pays.
- Encourager la MONUC à « empêcher les groupes armés illégaux de bénéficier d'un appui provenant du trafic des ressources naturelles » comme il est stipulé dans la Résolution 1856 du conseil de sécurité des Nations Unies (2008)
- S'assurer qu'au cours de sa prochaine réunion, le groupe de travail sur les ressources naturelles débattre des recommandations ci-dessus et adopte un plan d'action conforme à ces recommandations avec des délais de mise en œuvre.

Avec la mise en œuvre de ces recommandations, l'UE contribuerait de façon significative à exclure les groupes armés et les militaires de la chaîne d'approvisionnement des ressources minérales, les privant ainsi d'une de leur principale source de financement et contribuant par là même à réduire le niveau de violence dans l'Est de la RDC.

Ces recommandations, et en particulier l'adoption de la loi, créerait un précédent et empêcherait le commerce des ressources naturelles d'alimenter les conflits et les violations des droits humains dans beaucoup d'endroits dans le monde et pourrait même pousser des pays en dehors de l'UE à appliquer des mesures identiques. Un projet de loi exigeant aux entreprises de déclarer l'origine des ressources minérales qu'elles utilisent, a déjà été introduit au sénat aux Etats – unis.²

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de nos sincères salutations.

² Voir US Senate Bill S.819, Congo Conflict Minerals Act of 2009



Catherine Gaudard
Directrice du plaidoyer



Gaven Hayman
Director of Campaigns



Ruth Casals
Coordinator



Anneke Galama
Coordinator



Joanne Green
Head of Policy



David Pain
Head of Africa Division



Peter J Croll
Director



www.hrw.org

Lotte Leicht
EU Director

Copies :

Ministres des affaires étrangères des pays membres de l'UE
Benita Ferrero -Waldner, Commissaire aux relations extérieures et la politique européenne de voisinage
Javier Solana, Haut représentant pour la politique extérieure et de sécurité commune
Roeland van de Geer, Représentant spécial de l'UE dans la région des grands lacs